











Compagnia teatrale "La Forgia" APS-

In-Vaso Festival - Festival Internazionale del Teatro Amatoriale

www.invasofestival.com

Città di Muravera

Italia - Sardegna dal 2 al 7 settembre 2024

RÉGULATION

L'événement tire son nom du vase en terre cuite dans lequel les entreprises des quatre nations sélectionnées verseront, lors de la dernière journée, un sac de leurs terres comme symbole de la contamination et de l'enrichissement culturel qu'ont apporté dans de nombreux cas les invasions.

Il accueillera des représentations des quatre compagnies de théâtre internationales des nations sélectionnées.

Les spectacles auront lieu en plein air, dans la ville de Muravera en Sardaigne.

Chaque compagnie sélectionnée, l'après-midi précédant ou suivant son spectacle, devra organiser une réunion/atelier créatif pour les participants sur les techniques de jeu et la manière dont la compagnie prépare le spectacle, ainsi que décrivant l'activité qu'elle exerce dans son pays d'origine. Le tout en deux heures environ.

SÉLECTION

La sélection des compagnies participantes aura lieu à la seule discrétion de la Commission du Festival.

L'entreprise doit envoyer le formulaire ci-joint au plus tard le 30 juin 2024 avec ce qui y est demandé.

Le thème du spectacle doit idéalement retracer les invasions qui se transforment en un moment d'échange et de rencontre culturel et comment l'intrusion idéologique et poétique s'entremêle inextricablement et enrichit les traditions et les cultures des envahisseurs et des envahisseurs.

De préférence, les spectacles de marionnettes ou de théâtre/danse où l'utilisation du langage est principalement émotionnel et corporel plutôt que verbal seront admis à la sélection. La proposition doit tenir compte du fait que le spectacle se déroulera en extérieur.

Le spectacle doit avoir une durée comprise entre 50 et 70 minutes.

La compagnie doit être indépendante dans les costumes, le mobilier et les accessoires spéciaux nécessaires à son spectacle. L'organisation ne peut mettre à disposition que des tentes communes, du mobilier et des accessoires.

Le temps de configuration de la scène est limité à 90 minutes.

Chaque Société est responsable d'obtenir l'autorisation écrite de sa Société Nationale des Auteurs ou de son Agent Responsable pour produire l'œuvre choisie pour le Festival.

Avec la demande de participation, chaque société autorise l'organisateur sans demander aucun droit, à réaliser, transmettre, en direct ou en différé, le son et les images de tout ou partie du spectacle présenté.

Chaque entreprise sélectionnée devra fournir au Comité d'Organisation, dans les délais indiqués, les informations et documents demandés par les différents questionnaires et le matériel publicitaire, sous peine de déchéance.

de la participation au Festival.

L'entreprise sélectionnée :

- il devra apporter un petit sac de terre de son pays qui sera déposé sur la place devant un vase en terre cuite symbole de la fête ;
- doit assurer son séjour sur le site du festival à partir de la date de son arrivée jusqu'au 7/9 et s'engage à participer à l'événement « RITE D'INVASION ET DE BIENVENUE » le 7 septembre ;
- les dates réservées aux représentations des compagnies sélectionnées seront convenues et en tout cas entre le 2 et le 6 septembre ;
- le lendemain après-midi ou la veille de la représentation la compagnie s'engage à réaliser l'atelier tel que précisé ci-dessus ;
- la date du spectacle sera indiquée par l'organisateur au moment de la communication de la sélection.

TRAITEMENT ÉCONOMIQUE HOSPITALITÉ'

L'entreprise sélectionnée sera prise en charge par l'organisation dès le jour de son arrivée jusqu'au matin du 8 septembre (hospitalité dans un établissement local, comprenant petit-déjeuner, déjeuner et dîner)

Le nombre maximum payé par l'organisation est de 5 (cinq) membres (tous les acteurs du spectacle ou 4 comédiens et un technicien/réalisateur). Les éventuels accompagnants, payés par le groupe participant, pourront profiter de l'accord avec le Villaggio 5 Mori où le groupe sera hébergé. (https://www.4mori.it/)

TRANSPORT

L'organisation assurera le transfert depuis et vers l'aéroport ou le port de Cagliari. En cas de transport indépendant des participants, l'entreprise se verra accorder un remboursement maximum de 36,00 € par jour.

Les frais de déplacement (aller-retour) depuis le pays d'origine seront remboursés à hauteur de 250,00 € maximum pour chaque participant.

Une copie du titre de transport indiquant le nom du membre de l'entreprise sera exigée.

L'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER L'ÉVÉNEMENT EN AVISANT LES PARTICIPANTS, SANS QUE CEUX-CI ONT DROIT À UN AUCUN REMBOURSEMENT.

POUR TOUTE COMMUNICATION ET CLARIFICATIONS VOUS POUVEZ APPELER LE NUMÉRO +39 349 835 7297 (Giulio Ustica) Carte de participation

Nom de groupe	
Forme juridique	
Numéro d'identification fiscale	
Adresse (rue, numéro, ville, pays, code postal	
Adresse e-mail	
Téléphone	
Site web	
Nom du contact – téléphone	
personnel	
Titre du spectacle	
Auteur	
Durée	
Liste des noms des acteurs/réalisateur/technicien	
Le groupe sélectionné dispose	
de costumes pour le spectacle	
de costames pour le spectacle	
Vous avez besoin de ce	
matériel technique (Lumières	
- vidéo - accessoires)	
Envoyer la documentation	
suivante pour le spectacle	
(Fiche spectacle - Vidéo -	
autorisation de l'auteur	

Déclare que la compagnie connaît et accepte le règlement du Festival ; qui accepte la diffusion des images de son spectacle pour la promotion du Festival et de celles de l'ensemble du spectacle par la suite ; que j'ai la permission de l'auteur.

ENVOYER LE FORMULAIRE ET L'ÉVÉNEMENT À info@fitateatro.eu

ENTRO IL 30.06.2023

, ü	
	firma